AVENANT CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° CDE202604098950

Entre :	et :
LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT 113 AVENUE DE MARSEILLE 26000 VALENCE SIRET : 98132248000386	**AFTRAL** PARC LOGISTIQUE ALLIER RN7 03400 TOULON-SUR-ALLIER France SIRET : 30540504500991
Contact Client : **William ALLARD** Tél client : 06 79 94 95 18 E-mail : william.allard@groupelip.com N° Client : 500593043	Dossier suivi par : E-mail : Tél : N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75 auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.

ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
FCFN62660008	**FCO Transport de marchandises** **Du 20/04/2026 au 24/04/2026** **Durée : 35,00 Heures**	**AFTRAL MOULINS** **PARC LOGISTIQUE ALLIER** **03400 TOULON-SUR-ALLIER**	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
FCFN15	563,00 €	1,0	563,00 €	20,00 %	112,60 €	675,60 €	15,97 %

Soit un total de 675,60 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	**Prénom**	**Date de naissance**	**Code session**
BOULET	Benoit	28/08/1987	FCFN62660008

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à TOULON-SUR-ALLIER

Le 26/10/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

A

Le

Pour l'entreprise